

Examen à mi-parcours de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie

Mai 2023



Examen à mi-parcours de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie

Mai 2023



Examen à mi-parcours de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie Mai 2023

© Banque européenne d'investissement, 2023

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org. Vous pouvez également écrire à l'adresse : info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement 98-100, boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg +352 4379-1 info@eib.org www.eib.org twitter.com/eib facebook.com/europeaninvestmentbank youtube.com/eibtheeubank

Clause de non-responsabilité

Le présent document ne reflète pas nécessairement les informations les plus récentes sur l'activité de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie. Veuillez consulter la page www.eib.org/energy pour connaître les dernières nouvelles concernant nos activités et les projets que nous soutenons dans le domaine de l'énergie.

Imprimé sur du papier FSC®.

Table des matières

K	esume analytique	т
Ir	ntroduction	3
1. se	. Le contexte : une accélération des investissements dans les énergies propres pour rétablir la écurité énergétique et atténuer les changements climatiques	
	Renforcer la sécurité énergétique et réduire au plus vite l'utilisation des combustibles fossiles .	6
	Un tournant pour l'accélération de la transformation énergétique	7
	Augmentation considérable des investissements dans les énergies propres	8
	Une crise énergétique mondiale et une transformation énergétique mondiale	10
	Conclusion	11
2.	. Renforcer le soutien de la BEI à la transformation énergétique	12
	La BEI axe le financement de l'énergie sur les priorités définies dans sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie	
	La BEI augmentera encore ses prêts dans le secteur de l'énergie à l'appui des énergies propres de la sécurité énergétique	
	L'énergie est un pilier essentiel et un contributeur majeur de l'action de la banque européenne climat	
	BEI Monde soutient la transition énergétique dans le monde entier	16
3.	. Les financements de la BEI dans le secteur de l'énergie par thème	19
	Thème 1 – Efficacité énergétique	20
	Thème 2 – Décarbonation de l'approvisionnement énergétique	23
	Soutien accru de la BEI dans le domaine des énergies renouvelables	23
	Technologies de décarbonation au stade précoce du déploiement	24
	Norme d'émission de la BEI	24
	Approvisionnement en matières premières critiques nécessaires pour les technologies à faib émissions de carbone	
	Renforcer l'activité de prêt pour soutenir l'accélération des investissements bas carbone	25
	Thème 3 – Innovation	26
	Thème 4 – Mise en place des infrastructures permettant la transformation énergétique	28
	Réseaux électriques	28
	Infrastructures énergétiques bas carbone	29
	Réseaux de chauffage et de refroidissement urbains	30
	nnexe A – Liste des projets directement liés aux combustibles fossiles approuvés entre le 4 novembre 2019 et le 31 décembre 2021	31
Δ	nnexe B — Paquet « Transition énergétique »	32

Résumé analytique

La Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie, adoptée en 2019, énonce comment la BEI, en tant que banque publique, peut aider l'Union européenne (UE) à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de climat et d'énergie. Après deux années de mise en œuvre et comme énoncé dans la Politique, la Banque a procédé à un examen à mi-parcours, dont les conclusions sont sans équivoque : les prêts à l'appui de l'énergie ont ciblé avec succès les priorités définies dans la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie tout en restant à un niveau soutenu. De 11,6 milliards d'EUR en 2020, leur volume est passé à 14,2 milliards d'EUR en 2021 et il représente un quart du total des signatures de la BEI.

Depuis 2022, le secteur de l'énergie connaît une crise sans précédent, conséquence de la guerre en Ukraine et des tensions qui s'exercent sur le marché dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Les prix exorbitants de l'énergie menacent la prospérité économique et la stabilité sociale de l'Europe.

Cette crise est pour les États l'occasion de mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer les investissements dans les énergies propres. Les énergies bas carbone peuvent réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés et, dans le même temps, contribuer à renforcer la sécurité énergétique et à rendre l'énergie plus abordable. L'UE a adopté une série de mesures pour faire face à l'urgence. Le plan REPowerEU, notamment, vise à supprimer progressivement les importations de combustibles fossiles en provenance de Russie en accélérant les investissements dans les énergies propres.

Le Groupe BEI a décidé de contribuer au plan REPowerEU, annonçant la mise à disposition de ressources supplémentaires pour le secteur de l'énergie. Le volume de ses prêts dans ce secteur devrait augmenter de 30 milliards d'EUR jusqu'en 2027 à la faveur de mesures techniques et d'autres mesures de facilitation. La possibilité donnée à la Banque de financer jusqu'à 75 % des coûts d'investissement admissibles de la plupart des projets portant sur les énergies propres constitue un élément important dans cette optique. Par ailleurs, la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie adoptée en 2019 continue de s'appliquer intégralement, sans dérogation, à toutes les activités de la Banque dans le secteur de l'énergie.

En particulier, dans sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la BEI a décidé de « supprimer progressivement son soutien aux projets énergétiques qui recourent aux combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation ». La Banque est ainsi la toute première institution financière internationale (IFI) à prendre la décision de cesser de financer tous les projets basés sur les combustibles fossiles, y compris le gaz naturel, sans dispositif d'atténuation. Durant une période de transition, la Banque a pu continuer à approuver des projets déjà en cours d'instruction (les prêts dans le secteur du gaz et d'autres secteurs représentaient un volume négligeable en 2021, à moins de 1 % du total des prêts), et à compter de la fin 2021, le Conseil d'administration n'a plus approuvé aucun projet de ce type.

L'examen à mi-parcours de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie montre que la Banque est parvenue à concentrer ses prêts sur les activités qui apportent la contribution la plus importante aux objectifs de ladite politique.

- L'efficacité énergétique, premier thème de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, est une grande priorité de l'activité de prêt de la BEI. Les prêts liés à l'efficacité énergétique s'élevaient à plus de 10 milliards d'EUR sur la période 2020-2021, soit 42 % du total des prêts dans le secteur de l'énergie, en hausse notable par rapport à la période de cinq ans précédente. L'efficacité énergétique des bâtiments est prépondérante dans l'activité de la BEI, soutenant la vague de rénovations dans l'UE.
- En 2021, les prêts pour les **énergies renouvelables** atteignaient leur niveau le plus élevé depuis l'adoption de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, à 5,7 milliards d'EUR, malgré la crise du coronavirus. La BEI s'est attachée à soutenir l'intégration sur le marché des technologies liées aux projets d'électricité d'origine renouvelable (éolien en mer, gaz bas carbone, etc.) à un stade précoce du déploiement.
 - Dans le domaine de la production d'électricité, plusieurs projets ont satisfait à la norme d'émission de 250 g de CO_2 éq/kWh et ont donc été admissibles à un financement de la BEI.
- L'innovation est le troisième thème de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie. La BEI a soutenu des investissements dans plusieurs projets pionniers dans le secteur de l'énergie, notamment dans les domaines de l'éolien flottant en mer, de la production avancée de combustibles verts et de l'électrolyse innovante. La Banque a également financé la mise en place de modèles économiques innovants dans le domaine de la participation active de la demande, des batteries, des chargeurs pour véhicules électriques et le déploiement de sociétés de services énergétiques (SSE) commerciales.
- Enfin, les infrastructures énergétiques ont continué de représenter une activité importante, notamment les réseaux et le stockage d'énergie. Au cours des deux premières années de mise en œuvre de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie, les prêts sont allés principalement aux réseaux électriques (2,3 milliards d'EUR par an en moyenne). Une part importante des ressources a été consacrée aux priorités de prêt visant l'intégration des énergies renouvelables et la transition numérique, et l'activité en Europe orientale s'est intensifiée.

L'examen montre que les objectifs de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie restent pleinement valables dans le contexte de la crise énergétique qui sévit actuellement. En outre, les volumes de prêt au cours des deux premières années de mise en œuvre sont jugés satisfaisants, et ils devraient encore augmenter dans les années à venir dans le prolongement des mesures adoptées par la Banque pour soutenir le plan REPowerEU de la Commission européenne. L'examen conclut également à une forte convergence de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie avec la taxinomie de l'UE et la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat adoptée en 2020. Pour ces raisons et au vu des conclusions de cet examen à mi-parcours, il n'est pas prévu d'apporter des modifications à la politique actuelle.

Dans le cadre du présent examen à mi-parcours, la BEI a révisé l'annexe technique II de sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie. Ces modifications techniques reflètent l'adoption de la taxinomie de l'UE et apportent des précisions supplémentaires sur les critères de prêt de la BEI après deux ans de mise en œuvre de la Politique. Les annexes techniques figurent dans un document distinct disponible sur le site web de la Banque. La BEI continuera de répondre aux priorités de politique publique pour le secteur de l'énergie de l'UE et révisera sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie en temps utile.

Introduction

Le secteur européen de l'énergie est confronté à une crise énergétique sans précédent. Deux chocs successifs ont secoué le secteur et l'ensemble de l'économie. Dans un premier temps, la pandémie de COVID-19 a fait chuter la consommation d'énergie et perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, la demande d'énergie se redressant après le confinement. Ensuite, lorsque l'Ukraine a été envahie par la Russie, la forte réduction de l'approvisionnement énergétique russe en Europe a propulsé les prix de l'énergie à des niveaux record, alimentant l'inflation et contraignant les États à intervenir massivement dans ce secteur. Dans la stratégie mise en place par l'UE face à cette situation inédite, un nouvel outil joue un rôle essentiel : le plan REPowerEU, qui vise à accélérer les investissements déployés dans le cadre des propositions législatives du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Si l'action à visée immédiate est centrée sur la sécurité énergétique et le caractère abordable de l'énergie, l'objectif de long terme reste de parvenir à zéro émission nette à l'horizon 2050 dans l'UE.

Depuis sa création, la BEI soutient le secteur de l'énergie, apportant une contribution majeure à l'accès à une énergie durable, sûre et abordable dans l'UE. La Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie adoptée en 2019 énonce comment la Banque, en tant qu'institution publique, peut aider l'Union européenne à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de climat et d'énergie. En adoptant sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie en 2019, la BEI a franchi la première grande étape de sa mue en banque européenne du climat : elle a cessé progressivement de financer des projets énergétiques recourant aux combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation et fait porter son action sur le défi à long terme de la réduction des émissions dans le secteur de l'énergie, tout en continuant de soutenir la sécurité de l'approvisionnement.

En outre, la Feuille de route de la banque du climat (FdRBC), adoptée en 2020, pose comme principe général pour l'ensemble de l'activité de financement du Groupe BEI l'alignement des projets sur l'accord de Paris. En conséquence, les opérations du Groupe BEI dans tous les secteurs - non seulement l'énergie, mais aussi les transports, l'industrie, l'agriculture et les services publics (logement social, santé, éducation) – doivent contribuer à soutenir les objectifs de l'accord de Paris, ou pour le moins être compatibles avec ces objectifs.

Comme elle s'y est engagée dans sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la Banque procède à un examen à mi-parcours « afin d'examiner les répercussions de la taxinomie européenne de la finance durable, les nouvelles évolutions politiques dans le contexte du pacte vert pour l'Europe et l'action extérieure de l'UE ». Cet examen était initialement prévu pour début 2022, mais il a dû être reporté d'un an en raison de la conjoncture de grave crise énergétique et de l'adoption d'une nouvelle législation européenne afin de pouvoir évaluer de manière approfondie la nouvelle situation et d'ajuster la Politique en tant que de besoin.

Le cadre réglementaire de l'UE pour la finance durable a considérablement évolué depuis l'adoption de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie. En particulier, le règlement « Taxinomie » de l'UE1 est entré en vigueur en juillet 2020. Comme expliqué dans le présent document, cette évolution a des incidences sur certains des critères techniques utilisés pour définir le degré d'alignement minimum de la BEI dans le secteur de l'énergie. En outre, en mars 2022, la Commission

¹ EUR-Lex – 32020R0852 – EN – EUR-Lex (europa.eu)

européenne a adopté un acte délégué complémentaire relatif aux objectifs climatiques² afin de couvrir les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz. Depuis 2019, les objectifs de la politique énergétique de l'UE sont devenus plus ambitieux en matière de décarbonation comme de sécurité énergétique. L'UE a revu à la hausse ses ambitions en matière de climat, s'engageant à parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050. L'adoption du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » en 2020 s'accompagne d'objectifs plus ambitieux en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à l'horizon 2030 et, partant, de besoins d'investissement accrus. Le dispositif REPowerEU se propose de relever encore ces objectifs dans le cadre de la révision de la directive sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables afin de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes. Avec la crise énergétique actuelle, l'occasion est donnée d'accélérer le déploiement des énergies propres, et l'UE et la BEI doivent s'adapter pour soutenir l'accélération des investissements.

La BEI a décidé de contribuer à REPowerEU en intensifiant son activité de prêt au secteur de l'énergie. Le Groupe BEI entend augmenter son financement de l'énergie de 30 milliards d'EUR jusqu'en 2027 (27 milliards d'EUR de prêts de la BEI plus 3 milliards d'EUR d'investissements en fonds propres du FEI). Il mettra ces ressources supplémentaires à disposition, augmentant les volumes de financement en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et bas carbone ainsi que des infrastructures nécessaires à leur intégration et à la transformation des systèmes énergétiques. En contribuant à réduire encore la consommation de combustibles fossiles, la Banque soutiendra le double objectif de sécurité énergétique et de neutralité climatique que poursuit l'UE.

En dehors de l'UE, la BEI a également relevé son ambition pour les économies émergentes et en développement avec la création de BEI Monde. La finalisation des travaux sur le règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) confère à la Banque un mandat clair pour continuer à soutenir l'action extérieure de l'UE au sein de l'Équipe Europe. Des milliers de milliards d'EUR d'investissements énergétiques sont nécessaires en dehors de l'UE pour tenir le cap des objectifs de l'accord de Paris. La question de l'accroissement des financements internationaux en faveur du climat et le rôle potentiel des banques multilatérales de développement (BMD) ont représenté des volets importants des récentes négociations de la COP 27. Dans le droit fil des objectifs de la banque européenne du climat, les ressources à la disposition de la BEI pour ses activités en dehors de l'UE sont principalement affectées aux énergies renouvelables, aux réseaux électriques et à l'amélioration de l'accès à l'énergie.

Le présent examen dresse un état de lieux de la politique de l'énergie de l'UE ainsi que du contexte du marché, expose les résultats des premières années de mise en œuvre de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie et explique de quelle manière le Groupe BEI contribuera au plan REPowerEU. Pour rappel, la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie s'applique à toutes les activités du Groupe BEI dans ce secteur. Elle se reflète dans les tableaux répertoriant les activités conformes aux objectifs de l'accord de Paris qui figurent dans la Feuille de route de la banque du climat applicable au Groupe BEI. En outre, au regard de l'évolution rapide du contexte énergétique, les versions révisées et actualisées des annexes techniques de la Politique de prêt dans le secteur de

-

² EUR-Lex – 32022R1214 – EN – EUR-Lex (europa.eu)

l'énergie sont publiées sur le site web de la BEI dans un document distinct, de même que la foire aux questions qui apporte des éclaircissements supplémentaires aux promoteurs de projets.

Le secteur de l'énergie est un domaine d'activité important pour la BEI, qui continuera de jouer un rôle majeur pour assurer un approvisionnement en énergie durable, sûr et abordable pour l'UE. Le présent rapport montre que la BEI a mené à bien les priorités définies dans sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie. Face à la crise énergétique majeure qui sévit actuellement, le Conseil d'administration de la BEI a décidé de maintenir la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie sans aucune dérogation ni modification, et les services de la Banque continueront de suivre de près les évolutions dans l'UE et dans le secteur mondial de l'énergie.

Le contexte : une accélération des investissements dans les 1. énergies propres pour rétablir la sécurité énergétique et atténuer les changements climatiques

La politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie a été adoptée en 2019, tandis que les États membres de l'UE se fixaient des objectifs ambitieux en matière de climat pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Le pacte vert pour l'Europe, adopté en décembre 2019, établit la feuille de route pour la transformation de l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, qui sera neutre pour le climat à l'horizon 2050, c'est-à-dire une économie à zéro émission nette de gaz à effet de serre en l'espace d'une génération de 25 ans. Pour tenir la trajectoire de la neutralité carbone, l'UE vise une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 1990). La loi européenne sur le climat inscrit dans le droit les objectifs en matière de climat à l'horizon 2030 et 2050. La 26e conférence des parties (COP 26), qui s'est tenue à Glasgow, a fait de la neutralité carbone un principe fondamental pour les États et les entreprises aux fins de la réalisation des objectifs de l'accord de Paris. La BEI y adhère dans son rôle de banque européenne du climat.

L'UE fait aujourd'hui face à une crise énergétique mondiale d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. Après les confinements durant la pandémie de COVID-19, les prix de l'énergie ont commencé à augmenter en 2021 sur fond de reprise de l'économie mondiale. Avec la guerre en Ukraine, les prix déjà élevés ont encore grimpé sous l'effet des contraintes matérielles d'approvisionnement. La sécurité énergétique figure en toute logique au premier rang des priorités de l'UE. L'UE maintient son ambition de parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050 et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030, et elle a décidé d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique afin de supprimer, dans le délai le plus court possible, les importations de combustibles fossiles en provenance de Russie.

La présente section donne une vue d'ensemble du secteur de l'énergie, des évolutions récentes du marché et des mesures prises par l'UE en matière de politique énergétique de 2020 à 2022. Elle aborde notamment le pacte vert pour l'Europe (paquet « Ajustement à l'objectif 55 »), le plan REPowerEU dévoilé en mai 2022 ainsi que d'autres mesures d'urgence présentées en 2022, et examine l'alignement sur les priorités énoncées dans la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie.

Renforcer la sécurité énergétique et réduire au plus vite l'utilisation des combustibles fossiles

Les systèmes énergétiques ont subi un choc extrême en 2022. Face aux niveaux record des prix de l'énergie et aux perturbations des approvisionnements, les États se sont penchés sur les enjeux relatifs à la sécurité énergétique et au caractère abordable de l'énergie à court terme. Le marché intérieur européen de l'énergie s'est construit au cours des 25 dernières années et il subit actuellement un test de résistance majeur. L'UE a arrêté des mesures d'urgence sur son territoire pour atténuer l'impact des prix élevés de l'énergie, que la plupart des États mettent déjà en œuvre. Il s'agit notamment d'interventions d'urgence coordonnées sur les marchés, dont la portée et le type varient.

L'UE réduit aussi rapidement que possible sa dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles russes. Une reconfiguration du marché de l'énergie est ainsi en cours. Parmi les mesures immédiates, certains États membres ont décidé de revenir au charbon et remis des centrales à charbon en activité, ou ont retardé la fermeture de centrales nucléaires afin d'être mieux à même de faire face à la situation d'urgence pendant la saison de chauffage hivernale. À plus longue échéance, la crise actuelle va induire des changements dans le choix des voies d'importation et des partenaires commerciaux, du fait de la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles. Par ailleurs, plusieurs pays ont décidé d'engager de nouveaux investissements pour diversifier les voies d'importation de gaz naturel. À moyenne échéance toutefois, l'objectif de la plupart des nouvelles initiatives de politique publique est de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Dans l'intervalle, l'UE et les États membres s'emploient à atténuer l'impact des prix élevés de l'énergie pour les consommateurs et l'économie. Confrontés à des circonstances exceptionnelles, les États membres mettent en place de nouvelles mesures visant à réglementer à nouveau ou à plafonner les hausses des prix de l'énergie pour les consommateurs, à taxer les bénéfices exceptionnels de certaines entreprises du secteur de l'énergie et à remédier aux graves problèmes de liquidité d'autres entreprises. En outre, l'organisation et les règles des marchés du gaz et de l'électricité sont en cours de discussion, ce qui est susceptible d'avoir des répercussions à plus long terme.

Un tournant pour l'accélération de la transformation énergétique

Outre les mesures immédiates nécessaires pour compenser l'arrêt de l'approvisionnement en provenance de Russie, le meilleur moyen de réduire la dépendance de l'UE à l'égard des importations de combustibles fossiles est d'accélérer encore le déploiement des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique dans tous les États membres au cours de la prochaine décennie. Le plan REPowerEU tient déjà compte de cette dimension, en s'appuyant sur le pacte vert pour l'Europe et le paquet « Ajustement à l'objectif 55 ». Il prévoit un relèvement des objectifs d'efficacité énergétique et une accélération du déploiement des énergies renouvelables pour remplacer les combustibles fossiles. La Commission européenne propose de porter de 40 % initialement à 45 % l'objectif de l'UE en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, de sorte que les capacités totales de production d'énergie d'origine renouvelable atteignent 1236 GW. L'objectif d'efficacité énergétique au titre du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » serait lui aussi revu à la hausse (de 9 % à 13 %), afin de réaliser des économies d'énergie.

La crise énergétique actuelle peut être vue comme une occasion de mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transformation des systèmes énergétiques. Dans le contexte des engagements en faveur du climat, il apparaît clairement que les énergies bas carbone contribuent également à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés et à améliorer la sécurité énergétique et le caractère abordable de l'énergie. Les dépenses de l'économie de l'UE pour les importations d'énergie représentaient en 2022 un transfert de richesses extrêmement élevé. Par conséquent, les investissements dans les énergies propres sont susceptibles de se traduire par une réduction du montant de la facture des consommateurs sur le moyen à long terme.

L'hydrogène et ses dérivés, provenant en particulier de sources renouvelables, peuvent jouer un rôle dans la réalisation des objectifs de décarbonation de l'UE et la réduction de sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Une stratégie ambitieuse de l'UE pour l'hydrogène, annoncée en juillet 2020, établit les priorités de développement pour la prochaine décennie. Elle prévoit à ces fins le déploiement d'installations spécifiquement destinées à produire de l'hydrogène vert à l'échelle du gigawatt (6 GW de capacité de production d'hydrogène vert d'ici 2024, et 40 GW d'ici 2030, au moyen d'électrolyseurs à grande échelle basés sur les énergies renouvelables). Le plan REPowerEU fixe pour l'hydrogène renouvelable un objectif de 10 millions de tonnes de production sur le territoire européen et de 10 millions de tonnes d'importations d'ici à 2030. En septembre 2022, la Commission européenne a approuvé 5,2 milliards d'EUR d'aides publiques pour l'initiative PIIEC (projets importants d'intérêt européen commun) Hydrogène. Le marché européen de l'hydrogène doit être considérablement renforcé pour devenir concurrentiel et liquide et attirer les investissements ; dans ce contexte, la BEI devrait jouer un rôle clé dans la mobilisation d'investissements privés.

Augmentation considérable des investissements dans les énergies propres

Avant même la crise, il était nécessaire de multiplier par plus de deux les investissements dans l'énergie pour atteindre les objectifs de l'UE visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % à l'horizon 2030 (par rapport aux niveaux de 1990). Selon l'analyse d'impact accompagnant le document consacré aux ambitions en matière de climat à l'horizon 2030 de la Commission européenne (document de travail des services de la Commission (2020) 176), les investissements dans l'énergie étaient inférieurs à 200 milliards d'EUR par an au cours de la décennie 2011-2020 alors qu'ils auraient dû atteindre 418 milliards d'EUR par an en moyenne durant cette période.

Avec le plan REPowerEU, les besoins d'investissement vont encore s'accroître dans les cinq années à venir. D'après les estimations, les investissements doivent augmenter de 300 milliards d'EUR au total jusqu'en 2030 pour atteindre les objectifs du plan REPowerEU, presque exclusivement pour les énergies propres. Cela représente 40 milliards d'EUR supplémentaires par an en plus des besoins d'investissement au titre du paquet « Ajustement à l'objectif 55 ». Au total, l'UE doit porter les investissements à 450 milliards d'EUR par an jusqu'en 2030. Si l'on tient compte également des hausses des prix des équipements et des services de construction induites par l'inflation, des investissements supérieurs à 500 milliards d'EUR par an pourraient être nécessaires pour atteindre ces objectifs, soit environ deux fois le niveau actuel d'investissement attendu en 2022³.

Outre le déploiement de l'énergie propre, la Commission européenne soutient également l'industrie de l'énergie propre en Europe. L'Alliance européenne pour les batteries, l'Alliance européenne pour un hydrogène propre, l'Alliance européenne pour les matières premières et l'Alliance européenne pour l'industrie solaire photovoltaïque nouvellement créée visent à accroître les capacités de production dans l'UE tout au long des chaînes de valeur. La stratégie industrielle européenne pourrait se traduire par des investissements importants dans les capacités de production d'équipements énergétiques propres, contribuant à soutenir la transition écologique et à remédier aux dépendances stratégiques.

L'UE s'emploiera à garantir l'accès aux matières premières critiques et aux technologies nécessaires à la double transition et à la résilience des chaînes d'approvisionnement. En outre, la transformation structurelle vers une économie plus verte et plus numérique se traduit également par une demande accrue de compétences de plus haut niveau et de reconversion dans un grand nombre de secteurs, d'où la nécessité pour la BEI de continuer à soutenir la reconversion et le perfectionnement professionnels aux fins de la transition.

³ D'après l'Agence internationale de l'énergie, l'UE a investi 260 milliards d'EUR dans l'énergie propre en 2022.

Plus que jamais, les enjeux du financement des investissements sont déterminants pour la transition énergétique. L'augmentation substantielle du niveau d'investissement requis passe par la mobilisation de financements publics et privés à grande échelle. Cet effort interviendra dans un contexte d'augmentation des coûts de construction induite par l'inflation et par la hausse des taux d'intérêt. Le renchérissement des coûts de financement des investissements verts à forte intensité de capital se traduit par une hausse du coût global de la transformation énergétique.

Les États ont considérablement augmenté les dépenses publiques afin d'assurer la reprise après la pandémie de COVID-19 et de faire face à la crise énergétique, tout en consacrant une part substantielle de ces ressources à des mesures en faveur du climat. À la faveur du soutien à la reprise déployé après la pandémie de COVID-19, les investissements ont pu être renforcés, et c'est dans ce contexte que les plans pour la reprise et la résilience ont vu le jour. Dans l'UE, les plans pour la reprise et la résilience des États membres vont au-delà de l'objectif convenu de consacrer 37 % des financements du Fonds pour la reprise et la résilience à des mesures en faveur du climat.

L'UE a récemment mis en place de nombreux nouveaux instruments financiers pour soutenir les dépenses vertes supplémentaires. Outre le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et les fonds de cohésion existants, les nouvelles ressources comprennent le Fonds pour l'innovation, l'un des plus grands programmes de financement au monde pour la démonstration de technologies innovantes à faible intensité de carbone, ainsi que la Facilité pour la reprise et la résilience. Cette dernière peut jouer un rôle important dans la mobilisation et la mise en œuvre des fonds disponibles pour atteindre les objectifs du plan REPowerEU, et les plans nationaux pour la reprise et la résilience intègrent des chapitres consacrés à REPowerEU. Les ressources mises à disposition prennent la forme de transferts directs ou d'aides non remboursables que les pays sont invités à utiliser et pourraient couvrir une part importante des investissements. En outre, le nouveau programme InvestEU apportera des garanties supplémentaires à l'appui des financements de la BEI.

La concrétisation des investissements nécessite de mobiliser des financements publics et privés. La taxinomie de l'UE a vocation à orienter les ressources financières vers des projets durables en établissant un système de classification fondé sur une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental, dans le but de mieux cibler les financements. La BEI procède actuellement à l'alignement de sa méthode de suivi pour le financement de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale (« finance verte ») sur la taxinomie de l'UE⁴. Cette classification pourrait jouer un rôle important en aidant l'UE à accroître les investissements durables et à mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe, le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et le plan REPowerEU.

Concrètement, l'intervention et les actions mises en place par les États continueront d'orienter les politiques de décarbonation grâce à une combinaison de signaux du marché, de politiques publiques et de réglementations. Les États sont intervenus massivement dans le secteur de l'énergie pour atténuer l'impact des prix exceptionnellement élevés de l'énergie, réglementant les prix, octroyant des aides aux consommateurs, ou plafonnant les prix du gaz ou les rentes pour les centrales non alimentées au gaz. La Commission européenne travaille actuellement à une réforme du marché de l'électricité et du gaz avec pour objectif de décorréler les prix de l'électricité et du gaz. Les

⁴ Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat – Rapport d'avancement 2021

changements récents et à venir dans le cadre régissant le marché rendent l'environnement d'investissement plus incertain.

Les États interviennent également pour remédier aux conséquences sociales de la transformation énergétique afin d'assurer une transition énergétique juste et de lutter contre la précarité énergétique. Les dépenses d'investissement pour la transformation énergétique devraient représenter environ 1,5 % du PIB en moyenne dans l'UE, mais elles pourraient atteindre jusqu'à 3 % dans certains pays. L'UE a créé plusieurs dispositifs de financement, comme le Mécanisme pour une transition juste et le Fonds pour la modernisation, qui suppléent et financent les efforts supplémentaires requis dans certains pays et régions. Ce soutien peut cibler les régions et les populations les plus touchées par la transition énergétique.

Dans ce contexte, en tant que banque publique, la BEI concentre ses financements sur des domaines prioritaires où les défaillances du marché conduisent à des niveaux d'investissement insuffisants pour répondre aux besoins de la société. Les externalités climatiques et les défaillances du marché associées à la sécurité de l'approvisionnement ont une incidence sur les décisions d'investissement dans le secteur de l'énergie qui s'inscrivent sur le long terme. La BEI continuera de concentrer ses ressources limitées sur les investissements nécessaires pour concrétiser les objectifs de l'UE en matière de climat pour 2030 et 2050 et soutenir d'ambitieuses contributions déterminées au niveau national (CDN).

Une crise énergétique mondiale et une transformation énergétique mondiale

La hausse des prix du gaz naturel en Europe a provoqué des ondes de choc dans le monde entier. La crise énergétique alimente les pressions inflationnistes, aggrave l'insécurité alimentaire et met à mal le budget des ménages, tout en sapant les efforts visant à améliorer l'accès à l'énergie. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime qu'à cause de la crise sanitaire à laquelle se greffe maintenant la crise énergétique, 75 millions de personnes qui ont récemment eu accès à l'électricité risquent de ne plus être en mesure de payer leurs factures, et 100 millions de personnes qui ont pu accéder à des moyens de cuisson propres pourraient devoir y renoncer pour des raisons de coût et revenir à l'utilisation de la biomasse traditionnelle.

Les économies émergentes et en développement, pour lesquelles les projections indiquent une croissance plus rapide de la demande de services énergétiques, présentent le déficit d'investissement dans les énergies propres le plus prononcé. Selon l'AIE, à l'échelle mondiale, les investissements dans les énergies propres s'élevaient à environ 1 300 milliards d'USD en 2021. Ce montant sera multiplié par plus de deux dans le scénario des engagements annoncés de l'AIE, qui prend pour hypothèse que les objectifs souhaités annoncés seront atteints dans les délais prévus, et par trois dans le scénario de la neutralité carbone. Toutefois, l'environnement macroéconomique actuel, caractérisé par une forte inflation et un renchérissement des coûts d'emprunt, accentue les difficultés de financement des projets dans le domaine des énergies propres dans de nombreux pays. Cela risque de retarder plus encore la conception et la mise en œuvre de projets énergétiques.

L'UE continuera d'œuvrer pour l'accélération de la transition énergétique verte et juste à l'échelle mondiale. Pour renforcer sa sécurité énergétique, sa résilience et son autonomie stratégique ouverte dans le domaine de l'énergie, elle établira également des relations de long terme et des partenariats spécifiques qui sont mutuellement bénéfiques, par exemple par le développement d'un marché mondial de l'hydrogène. L'UE participe à des partenariats pour une transition énergétique juste, qui sont des accords multidonateurs visant à accélérer le retrait progressif des centrales électriques au charbon. En outre, l'UE soutiendra l'Ukraine et d'autres pays directement ou indirectement touchés par l'agression de la Russie.

La communauté internationale a pour objectif d'accroître les investissements pour assurer un accès universel à une énergie durable, abordable et fiable. Les dépenses publiques jouent actuellement un rôle plus important dans les économies émergentes et en développement qu'ailleurs. Elles ont représenté près de 60 % des investissements dans les énergies propres ces dernières années, et les IFI comme la BEI redoublent d'efforts pour mobiliser le secteur privé. Afin d'accroître les investissements privés à l'appui de projets portant sur les énergies propres dans les économies émergentes et en développement, les banques de développement ont un rôle important à jouer pour accélérer la mise en place de projets bancables dans ce secteur.

Conclusion

En conclusion, la transformation énergétique est nécessaire pour parvenir à la neutralité carbone et garantir dans le même temps la sécurité énergétique. Il est désormais évident que les systèmes énergétiques doivent être transformés non seulement pour atteindre les objectifs de réduction des émissions à long terme, mais aussi pour garantir l'indépendance énergétique vis-à-vis de la Russie et, plus généralement, la sécurité énergétique. Alors que la crise énergétique majeure à laquelle nous sommes confrontés place la sécurité énergétique et le caractère abordable de l'énergie au premier rang des préoccupations à court terme, l'UE se saisit de l'occasion pour accélérer la transition énergétique.

Du point de vue de la BEI, cette accélération de la transformation énergétique signifie qu'elle soutiendra des investissements en très forte hausse dans l'énergie à l'échelle mondiale. Dans le contexte de la crise énergétique en cours, les priorités établies par la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie restent pleinement valables et contribueront à soutenir à la fois l'action en faveur du climat et la sécurité énergétique.

Renforcer le soutien de la BEI à la transformation énergétique 2.

La Politique de prêt dans le secteur de l'énergie adoptée par la Banque en 2019 énonce comment la BEI, en tant que banque publique, peut aider l'Union européenne à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de climat et d'énergie. Le présent examen à mi-parcours met en lumière les premiers résultats de sa mise en œuvre en 2020-2021.

Dans le contexte de la crise énergétique exceptionnelle évoquée dans la section précédente, la BEI augmentera encore ses prêts au secteur de l'énergie dans les années à venir. L'accroissement des volumes consacrés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables permettra d'améliorer la sécurité énergétique, soutiendra la mise en œuvre de REPowerEU et contribuera aux engagements de la BEI en tant que banque européenne du climat. La Banque continuera également d'accorder des financements dans le monde entier grâce à la création de sa nouvelle branche BEI Monde. La présente section expose aussi les principales orientations stratégiques retenues par la Banque depuis l'adoption de sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, ainsi que leurs répercussions pour l'activité de prêt à l'appui de l'énergie.

La BEI axe le financement de l'énergie sur les priorités définies dans sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie

Dans les deux premières années qui ont suivi l'introduction de sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la BEI est parvenue à concentrer ses prêts à l'appui de l'énergie sur ses priorités. Les signatures de prêts pour l'énergie restaient stables en 2020 par rapport à 2019, à 11,6 milliards d'EUR. En 2021, elles s'inscrivaient en augmentation, à 14,2 milliards d'EUR, soit un quart du total des signatures de la BEI⁵, malgré la pandémie de COVID-19. On observe que sur les deux premières années de mise en œuvre de la Politique, les prêts dans le secteur de l'énergie servaient pour l'essentiel à financer l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les réseaux électriques, et qu'en 2021, 98 % de ces prêts relevaient de surcroît de l'action en faveur du climat. Les données disponibles pour 2022 confirment cette tendance.

⁵ Il est à noter qu'en raison de la durée du cycle des opérations de la BEI, l'impact de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie se reflète dans les volumes de signatures avec un décalage dans le temps.

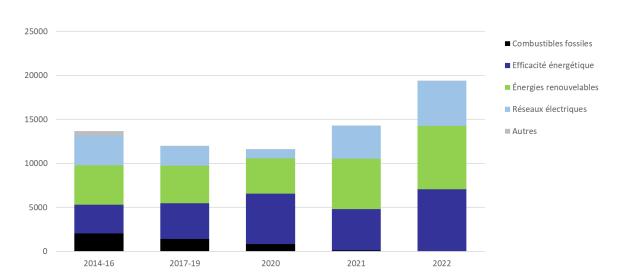


Figure 1 – Répartition des prêts dans le secteur de l'énergie, dans l'UE et hors UE, par thème, sur la période 2014-2022 (en millions d'EUR/an)

Les priorités suivantes, définies dans la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, représentent la majorité des prêts dans ce secteur : i) remédier aux déficits d'investissement persistants ; ii) cibler les infrastructures qui seront nécessaires à long terme, en tenant compte de la dimension importante de l'innovation et de la montée en puissance des technologies à faible intensité de carbone ; iii) soutenir de nouveaux investissements portés par le marché dans le secteur de l'énergie. C'est sur cette base qu'ont été définies les activités à valeur stratégique élevée. Les résultats de l'activité de prêt dans le secteur de l'énergie sont décrits plus en détail à la section 3 pour chaque thème de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie.

Si la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie accorde une place de premier plan à la transformation énergétique, elle vise également à assurer le soutien continu de la BEI à la sécurité de l'approvisionnement. La Banque a à ce titre, comme le prévoit sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie (section 3, paragraphe 23), principalement soutenu le renforcement de réseaux électriques et d'infrastructures transfrontalières ainsi que la réduction de la demande d'énergie au moyen de projets d'efficacité énergétique ou encore la production d'électricité bas carbone. Elle a en outre soutenu de nouvelles dimensions de la sécurité, telles que la participation active de la demande et le stockage de l'énergie. Ces types de projets améliorent la sécurité énergétique tout en soutenant la décarbonation des systèmes énergétiques. La Banque a également appuyé la mise en place d'un approvisionnement durable en matières premières critiques essentielles à la transformation.

Avec sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la Banque a pris la décision importante de « supprimer progressivement son soutien aux projets énergétiques qui recourent aux combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation ». Elle est ainsi la toute première IFI à décider de cesser le financement de tous les projets énergétiques basés sur les combustibles fossiles, y compris le gaz naturel, qui ne sont pas assortis de dispositifs d'atténuation. Comme le montre la figure 1 ci-dessus, après une période de transition en 2020, les prêts en faveur de projets recourant aux combustibles fossiles représentaient en 2021 un volume négligeable et en 2022, le Conseil d'administration n'a approuvé aucun projet de ce type.

Dans le même temps, la Banque a soutenu des États membres et des régions dont le processus de transition s'annonce plus difficile. La Politique de prêt dans le secteur de l'énergie prévoit un paquet « Transition énergétique » afin d'apporter un soutien supplémentaire aux projets ayant trait aux énergies propres dans les États membres qui bénéficient du Fonds pour la modernisation⁶, grâce, entre autres, à des financements pouvant atteindre 75 % des coûts admissibles des projets, à des services de conseil et à un dialogue sectoriel ciblé.

En 2020, la Banque a engagé un dialogue avec les ministères de l'énergie de tous les pays bénéficiaires du paquet « Transition énergétique » et organisé six ateliers consacrés au financement de l'énergie afin de discuter des plans nationaux en matière d'énergie et de climat. Le nombre de projets liés à l'énergie financés par la Banque est passé de 10 en 2020 à 35 en 2021, et le montant des prêts approuvés de 2,6 milliards d'EUR en 2020 à 6,3 milliards d'EUR en 2021. Globalement, le niveau relatif des prêts à l'énergie en faveur de ces pays a augmenté pour atteindre environ 40 % du total des prêts dans ce secteur aux 27 États membres de l'UE en 2021.

La BEI augmentera encore ses prêts dans le secteur de l'énergie à l'appui des énergies propres et de la sécurité énergétique

Le Groupe BEI est l'un des principaux bailleurs de fonds du secteur de l'énergie dans l'UE. Toutefois, les financements de la BEI ne couvrent qu'une petite partie de l'ensemble des besoins d'investissement de l'UE dans l'énergie. Les investissements dans les énergies propres dans l'UE ont certes augmenté en 2020 et en 2022, mais la concrétisation des objectifs du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et de REPowerEU nécessite encore de doubler les montants investis dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les réseaux électriques d'ici à 2030.

Dans ce contexte, le Groupe Banque européenne d'investissement (Groupe BEI : Banque européenne d'investissement, Fonds européen d'investissement) a annoncé qu'il soutiendra le plan REPowerEU en mettant à disposition 30 milliards d'EUR supplémentaires sous forme de prêts et de financements en fonds propres sur la période 2023-2027. Les fonds supplémentaires serviront à financer les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les réseaux et le stockage, les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les technologies novatrices comme l'hydrogène bas carbone ou ses dérivés. Les interventions de la Banque dans le cadre du plan REPowerEU seront centrées sur l'amélioration de la sécurité énergétique sur le moyen à long terme.

Outre l'augmentation des volumes de prêts dans le secteur de l'énergie, le Conseil d'administration de la BEI a également adopté un éventail de mesures visant à accélérer le rythme et à maximiser l'impact de ces nouveaux financements. Les principaux éléments techniques comprennent des décaissements d'avance plus élevés ainsi que des durées plus longues qui rendront les prêts de la BEI au secteur de l'énergie plus attrayants. En outre, le plafond de cofinancement est porté à 75 % pour les projets énergétiques dans le cadre de REPowerEU (sachant que le concours de la BEI est habituellement limité à 50 % par projet). Une prorogation exceptionnelle et temporaire des dérogations existantes prévues dans son cadre d'alignement sur l'accord de Paris pour les

⁶ Bulgarie, République tchèque, Estonie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie – voir l'annexe IIb de la directive (UE) 2018/410.

contreparties (PATH)⁷ permettra à la Banque de financer tous les projets liés aux énergies renouvelables et les infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans l'UE jusqu'en 2027.

Les interventions de la BEI dans le cadre de REPowerEU stimuleront fortement l'activité de prêt de la Banque dans le secteur de l'énergie, contribuant ainsi à combler le déficit d'investissement croissant dont pâtit ce dernier. Au total, la BEI devrait mettre à disposition 27 milliards d'EUR supplémentaires, tandis que la contribution du FEI s'élèverait à 3 milliards d'EUR sur la période 2023-2027. Cet objectif inclut le soutien à des projets dans des secteurs industriels dont l'empreinte carbone est difficile à réduire, en plus des projets dans le secteur de l'énergie proprement dit. Il représente pour la BEI une augmentation moyenne de 5,4 milliards d'EUR par an sur cinq ans et une augmentation de l'ordre de 50 % par rapport au volume moyen de financements dans l'UE.

L'énergie est un pilier essentiel et un contributeur majeur de l'action de la banque européenne du climat

Le relèvement de l'objectif de prêt dans le secteur de l'énergie devrait accélérer la concrétisation des engagements ambitieux pris par le Groupe BEI dans son rôle de banque du climat. Le Groupe BEI a adopté sa Feuille de route de la banque du climat en 2020 pour mettre en œuvre son programme visant à soutenir la mobilisation de 1 000 milliards d'EUR d'investissements pour l'action en faveur du climat et la durabilité environnementale de 2021 à 2030 et porter la part des financements que la BEI leur consacre à 50 % d'ici à 20258. Il a en outre pris pour engagement, dans cette feuille de route, de s'assurer que toutes ses nouvelles opérations soient alignées sur les objectifs et principes de l'accord de Paris à partir de début 2021.

Les critères d'admissibilité établis dans la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie adoptée en 2019 ont servi à définir l'alignement sur l'accord de Paris dans le secteur de l'énergie tel que le prévoit la Feuille de route de la banque du climat. Fin 2020, la Banque avait aligné toutes ses activités de financement sur les principes et objectifs de l'accord de Paris et défini un cadre d'alignement concernant les objectifs de sobriété carbone et de résilience.

L'un des objectifs du présent examen à mi-parcours est d'examiner les répercussions de la taxinomie de l'UE pour les activités durables. Un premier acte délégué relatif aux activités durables au regard des objectifs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets a été publié en décembre 2021. La taxinomie de l'UE introduit des critères d'examen technique pour l'efficacité énergétique des bâtiments, la production d'énergie et la production de combustibles de source renouvelable ou bas carbone. Depuis 2022, la BEI applique les critères de contribution substantielle prévus par l'acte délégué pour l'établissement de ses rapports concernant l'action en faveur du climat et pour ses obligations climatiquement responsables. La Feuille de route de la banque du climat reconnaît l'importance du principe de la taxinomie consistant à « ne pas causer de préjudice important » au regard des objectifs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à

⁷ Cette dérogation ne s'applique dans le cas de contreparties qui investissent dans de nouvelles centrales électriques au charbon ou dans de nouvelles mines de charbon thermique.

⁸ La plupart des projets financés par la Banque dans le secteur de l'énergie contribuent de manière substantielle à l'atténuation des changements climatiques. Certains projets ayant trait à l'énergie contribuent également à la réalisation d'autres objectifs environnementaux, tels que la prévention de la pollution et l'adaptation aux effets des changements climatiques.

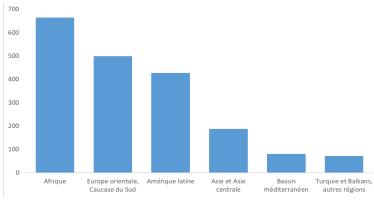
leurs effets qui servent de plancher au cadre opérationnel de la BEI, c'est-à-dire qu'ils définissent le niveau au-dessous duquel la banque européenne du climat ne soutiendrait pas un projet9.

Un acte délégué complémentaire relatif aux objectifs climatiques a été approuvé en juillet 2022. Il couvre les activités liées à l'énergie nucléaire et l'utilisation du gaz pour la production d'électricité et de chaleur. Cet acte délégué n'a pas d'incidence sur la stratégie de prêt de la Banque s'agissant des projets nucléaires¹⁰ (inchangée depuis 2013), ni sur l'admissibilité à un financement des centrales électriques au gaz. Toutefois, les exigences techniques de la Banque énoncées dans la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, en particulier la norme d'émission pour la production d'électricité, sont en adéquation avec le principe consistant à ne pas causer de préjudice important au regard de l'atténuation dans l'acte délégué pour la production d'électricité (se reporter à la section 3).

BEI Monde soutient la transition énergétique dans le monde entier

La politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie s'applique à toutes les activités de la BEI dans ce secteur dans le monde entier. Depuis l'adoption de sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la BEI a concentré ses prêts au secteur en dehors de l'UE sur le soutien à la transformation énergétique et aux projets qui ont une incidence significative en matière de décarbonation. Les prêts en faveur de projets énergétiques en dehors de l'UE se sont élevés à environ 1 milliard d'EUR par an et ont principalement ciblé l'efficacité énergétique dans le voisinage oriental, l'accès à l'énergie, les réseaux et les énergies renouvelables en Afrique subsaharienne et dans le bassin méditerranéen, ou encore les énergies renouvelables en Amérique latine. L'essentiel a été acheminé au moyen de quelques opérations de grande dimension (une vingtaine de grandes opérations par an portent sur un montant de prêt supérieur à 5 millions d'EUR) et par l'intermédiaire de fonds finançant des projets de moindre envergure. En dehors de l'UE, la BEI n'a financé aucun projet recourant à des combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation en 2021 et 2022.





⁹ Un état des lieux de la mise en œuvre du cadre d'alignement sur l'accord de Paris, y compris l'intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important, est présenté dans le rapport d'avancement 2021 de la Feuille de route de la banque du climat, publié en juillet 2022. Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat - Rapport d'avancement 2021.

¹⁰ La politique de la Banque à l'égard des projets relatifs à la production d'électricité nucléaire et au cycle de vie du combustible nucléaire demeure inchangée par rapport à la politique approuvée par le Conseil d'administration en 2013, qui exigeait déjà la mise en œuvre de la meilleure technologie disponible.

L'accès à une énergie moderne et abordable en dehors de l'UE est une priorité majeure définie par la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie. En Afrique, les prêts pour les réseaux électriques et l'électrification rurale ont favorisé l'accès à une énergie moderne et durable. Conformément à l'objectif de sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie visant l'accès universel à l'électricité, la Banque a soutenu 10 projets au cours des deux dernières années, représentant un total d'environ 500 millions d'EUR. Elle appuie de surcroît le déploiement de solutions renouvelables hors réseau par l'intermédiaire de fonds d'investissement. Elle a ainsi contribué à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 des Nations unies visant à assurer l'accès universel à l'électricité.

La Politique de prêt dans le secteur de l'énergie fait également porter le soutien de la Banque sur la transformation énergétique dans les pays voisins de l'UE. La Banque a financé l'efficacité énergétique dans le voisinage oriental, où les besoins en matière de rénovation de bâtiments sont très élevés. En revanche, dans le bassin méditerranéen, les volumes de prêt sont restés relativement faibles en 2020-2021, sur fond de pandémie de COVID-19 et d'instabilité politique dans certains pays.

L'activité de la Banque dans la région Amérique latine-Asie reste importante dans tous les soussecteurs. Cette région présente un potentiel particulier en matière d'énergies renouvelables supplémentaires, qu'elle déploie rapidement. La Banque a notamment financé plusieurs réseaux d'électricité et projets dans le domaine des énergies renouvelables.

La BEI coopère avec un nombre croissant de pays en dehors de l'UE afin d'approfondir les échanges et de soutenir des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses à l'accord de Paris. Par exemple, elle collabore avec l'Afrique du Sud et l'Indonésie¹¹ pour réduire l'utilisation du charbon et remédier aux conséquences sociales afin d'assurer une « transition juste » en dehors de l'UE. La création de BEI Monde intensifiera encore ces échanges. Plus généralement, ces initiatives sont pleinement conformes à la stratégie européenne sur la coopération internationale en matière d'énergie, qui prévoit que l'UE « favorisera l'efficacité énergétique, le déploiement de technologies sûres et durables à faibles émissions de carbone, le recours accru aux énergies renouvelables et leur intégration dans les systèmes, et les normes les plus élevées en matière d'environnement, de sûreté nucléaire et de transparence ». L'initiative Desiree de la BEI et de la Commission européenne, qui vise à soutenir ces activités dans certains pays (voir encadré 1 ci-dessous) en est un autre exemple. La BEI intervient également dans de nombreuses enceintes multilatérales sur l'énergie soutenant les cibles de l'ODD 7 des Nations unies.

La transformation énergétique en dehors de l'UE est au cœur de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie. En 2022, la sécurité énergétique a figuré au centre des discussions entre l'UE et d'autres pays dans le contexte de la crise énergétique actuelle. Si l'accent est mis à court terme sur la diversification des sources d'approvisionnement en gaz, la Banque, en tant que bailleur de fonds à long terme, poursuit le dialogue avec les États concernant des projets à long terme. La Banque participe aux discussions sur les projets relatifs à l'hydrogène renouvelable en cours de développement en Afrique, soutient les énergies renouvelables en dehors de l'UE et contribue également à freiner la demande de gaz naturel et à atténuer les tensions sur le marché du gaz.

La principale avancée en matière de politique publique de l'UE pour les économies en développement réside dans la finalisation de l'IVCDCI – Europe dans le monde, le programme global couvrant l'activité

¹¹ Partenariat pour une transition juste avec l'Indonésie, 15 novembre 2022.

de l'UE à l'appui du développement. L'IVCDCI est le nouvel instrument de financement de l'UE conçu pour couvrir la grande majorité des dépenses extérieures de l'UE pour la période 2021-2027. Au moins 30 % de l'enveloppe de près de 80 milliards d'EUR de l'IVCDCI doivent être consacrés à des activités en lien avec le climat (fourniture d'énergie durable principalement). Un accord concernant la mise en œuvre de cet instrument a été signé entre la Commission européenne et la BEI en 2022.

La BEI continuera à œuvrer au sein de l'« Équipe Europe » pour mettre sur pied de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives. Elle a renforcé sa coopération dans le secteur de l'énergie avec la BERD, l'AfD, la GIZ, la FMO et les États membres pour ses interventions à l'extérieur de l'UE. Globalement, la BEI collabore dans 75 % des initiatives de l'Équipe Europe avec la Commission européenne, dont elle appuie la stratégie Global Gateway.

ENCADRÉ 1 – DESIREE

La Banque a mis au point, en collaboration avec la Commission européenne, une plateforme de financement mixte appelée Desiree (DEmand side management, Social Infrastructures, Renewables and Energy Efficiency – Gestion de la demande, infrastructures sociales, énergies renouvelables et efficacité énergétique), dont elle assure la mise en œuvre. Le budget total de l'UE pour les instruments financiers, les aides non remboursables et l'assistance technique est de l'ordre de 100 millions d'EUR sur la période de mise en œuvre. La BEI a mis en place une enveloppe parallèle de 60 millions d'EUR pour le cofinancement de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre de cette plateforme, combinant ses prêts à des aides non remboursables de l'UE.

La plateforme Desiree concentre son soutien sur l'établissement et la mise en œuvre de super-sociétés de services énergétiques, sur la gestion de la demande par l'intermédiaire d'entreprises de services collectifs en vue de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique ciblant les entreprises et les consommateurs, ainsi que sur l'électrification d'infrastructures sociales (écoles et hôpitaux). Elle fournit à cette fin une assistance technique, des instruments financiers et des aides non remboursables, afin d'accélérer les initiatives visant à renforcer les modèles économiques du secteur privé pour l'électrification durable des infrastructures sociales et de réduire les risques associés. Le programme prévoit actuellement des interventions dans cinq pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en Afrique, en Asie et en Amérique latine. La Côte d'Ivoire, l'Équateur, l'Inde, le Kenya et l'Ouganda sont les premiers pays cibles sélectionnés par la Commission européenne, mais des opérations dans d'autres pays et des investissements régionaux sont également possibles.

Le programme favorisera le développement d'un environnement porteur, appuiera le renforcement des capacités, apportera une assistance technique aux acteurs clés et fournira des financements mixtes pour soutenir des modèles économiques innovants et mener à bien des investissements durables avec la participation du secteur privé.

Les financements de la BEI dans le secteur de l'énergie par 3. thème

Le présent chapitre de l'examen à mi-parcours propose un bref compte rendu de l'activité de prêt de la BEI par thème dans le secteur de l'énergie et examine certaines répercussions de l'évolution récente des politiques et des marchés. Ce chapitre s'articule autour de quatre thèmes clés de la transformation énergétique : i) exploitation du potentiel en matière d'efficacité énergétique, ii) décarbonation de l'approvisionnement en énergie, iii) soutien aux technologies innovantes et iv) mise en place des infrastructures permettant la transformation énergétique.

L'efficacité énergétique, premier thème de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, a été et reste une grande priorité de l'activité de prêt de la BEI. La Politique de prêt dans le secteur de l'énergie considère d'abord des objectifs liés à la demande d'énergie, soulignant la nécessité de mettre l'efficacité énergétique au premier plan dans toutes les activités ayant trait à l'énergie, avant d'envisager de nouveaux investissements. La première section de ce chapitre explique comment la BEI est parvenue à accroître ses prêts en faveur de l'efficacité énergétique.

Le deuxième thème de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie porte sur l'approvisionnement en énergie propre, et tout particulièrement les sources d'énergie renouvelables. Le marché est resté très dynamique en 2020 et en 2021, malgré les confinements liés à la pandémie de COVID-19. Cette section donne une vue d'ensemble des prêts de la BEI en faveur des énergies renouvelables, des technologies bas carbone à un stade précoce du déploiement et de la norme d'émission pour la production d'électricité.

Le troisième thème concerne les technologies innovantes et les nouveaux modèles économiques. La BEI a été en mesure d'appuyer le développement de technologies innovantes avec le soutien de la Commission européenne dans le cadre du dispositif Projets de démonstration liés à l'énergie. Elle a financé plusieurs projets apportant une forte contribution aux objectifs de sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie. Cette section met en avant des projets clés dans ce domaine et explique comment la Banque continuera de soutenir l'innovation, y compris dans le cadre d'InvestEU.

Le quatrième thème de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie concerne les infrastructures de réseau nécessaires au transport de l'énergie pour répondre à la demande, assurer la sécurité de l'approvisionnement et permettre la transition énergétique. La BEI a maintenu un niveau d'activité élevé pour le financement de réseaux électriques et d'infrastructures transfrontalières. La dernière section expose la manière dont la Banque entend soutenir les infrastructures prévues pour le transport de gaz bas carbone tels que le biométhane et l'hydrogène.

Outre ses activités de prêt, la BEI met également à disposition une assistance au développement de projets afin d'améliorer la maturité technique et financière des projets et, partant, de faciliter leur accès aux financements de l'UE ou de la BEI. Ce soutien est fourni par l'intermédiaire de plusieurs instruments, fonds et programmes.

La Politique de prêt dans le secteur de l'énergie s'est également accompagnée de plusieurs initiatives aidant à promouvoir l'activité de la BEI dans le secteur de l'énergie au cours des deux dernières années. Comme décrit dans la section 2, le paquet « Transition énergétique » s'est traduit par une augmentation des prêts aux pays bénéficiant du Fonds pour la modernisation. La BEI a noué un dialogue fructueux avec les gouvernements de nombreux États membres, organisé des ateliers sur le financement de l'énergie dans les pays d'Europe centrale et orientale et nettement renforcé le financement de nouveaux projets énergétiques dans la région. L'Initiative européenne pour la rénovation des bâtiments (European Initiative for Building Renovation), mise sur pied dans le cadre de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie, est décrite sous le thème 1. Elle s'inscrit dans l'action plus large de la Banque à l'appui de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, qui comprend des opérations relevant d'autres objectifs de politique publique (logement social, infrastructures d'enseignement).

La Banque mène également des activités au titre du Fonds pour la modernisation et du Fonds pour l'innovation, pour le compte de la Commission européenne et des États membres. Le champ d'application de ces fonds inclut des projets dans le domaine de l'énergie et la BEI met son expertise technique à disposition pour la mise en œuvre de ces fonds. En particulier, le Fonds pour l'innovation a commencé à soutenir des projets en 2021, contribuant notamment à la décarbonation des transports et des industries grandes consommatrices d'énergie.

Thème 1 – Efficacité énergétique

La présente section décrit l'activité de la BEI en lien avec l'efficacité énergétique au cours de la période 2020-2021.

La Politique de prêt dans le secteur de l'énergie donne la priorité au soutien à l'efficacité énergétique, et le volume de financement a augmenté dans tous les secteurs au cours des deux premières années de mise en œuvre. Les prêts liés à l'efficacité énergétique s'élevaient à plus de 10 milliards d'EUR sur la période 2020-2021, soit 42 % de l'ensemble des prêts dans le secteur de l'énergie, en hausse de 29 % par rapport à la période de cinq ans précédente. Les investissements contribuant à l'efficacité énergétique soutenus par la BEI concernent tous les secteurs de l'économie et sont donc souvent associés à d'autres objectifs de politique publique (logement social, hôpitaux, écoles, industrie, innovation, etc.). Le graphique ci-dessous montre la répartition par sous-secteur des prêts en faveur de l'efficacité énergétique (en milliards d'EUR par an) en moyenne pour la période 2020-2021 et son évolution par rapport à la période précédente.

Avec une part de 69 %, l'efficacité énergétique des bâtiments est prépondérante dans l'activité de prêt de la Banque en faveur de l'efficacité énergétique. Viennent ensuite les opérations intermédiées dans différents secteurs (24 %), les investissements dans le chauffage (6 %), puis les sites industriels et les petites et moyennes entreprises (3 %). Les volumes de prêts ont augmenté dans tous les segments, à l'exception de l'industrie et de l'éclairage public, qui représentent une petite fraction du total. Outre la remise en état de bâtiments, des efforts considérables ont été déployés pour soutenir la mise en œuvre de normes élevées d'efficacité énergétique conformes aux critères de contribution substantielle de la taxinomie de l'UE dans les nouvelles constructions, en particulier dans les logements sociaux.

Les investissements dans l'énergie dans les PME et sur les sites industriels ont bénéficié des approches innovantes de la Banque pour les investissements à petite échelle dans ce sous-secteur, au moyen de financements intermédiés (y compris de fonds d'investissement et de produits de garantie pour les sociétés de services énergétiques). Les volumes globaux de prêt sont toutefois restés relativement faibles par rapport aux autres sous-secteurs.

L'assistance au développement de projets a continué de jouer un rôle majeur dans la préparation des projets contribuant à l'efficacité énergétique en vue d'un financement par la BEI. Compte tenu de la complexité technique des projets ciblant l'efficacité énergétique pour la plupart des contreparties, une assistance technique et des services de conseil sont souvent nécessaires pour aider les promoteurs à préparer la documentation requise et permettre la mise en œuvre de ces projets. La BEI s'est forgé une solide et vaste expérience en matière de conseils dans le domaine de l'efficacité énergétique grâce à la mise en œuvre de divers programmes et initiatives conjointes avec la Commission européenne, dont le mécanisme Elena, l'instrument pour le financement privé de l'efficacité énergétique (PF4EE) et Jaspers.

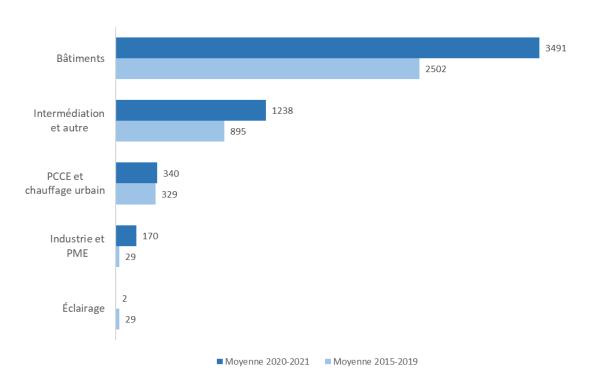


Figure 3 – Prêts de la BEI en faveur de l'efficacité énergétique (en millions d'EUR/an)

En particulier, une assistance au développement de projets au titre d'Elena a été fournie pour 127 projets dans 24 pays depuis 2009, contribuant ainsi à la préparation de projets financés par la BEI représentant plus de 1,1 milliard d'EUR. Elena soutient la mise en place de solutions de guichet unique pour une offre intégrée de services de rénovation énergétique et de financements pour la rénovation de bâtiments résidentiels. D'autres intermédiaires financiers utilisent actuellement des subventions d'assistance technique pour engager des experts en énergie et travailler sur des produits spécifiques visant à financer des mesures d'efficacité énergétique.

La Politique de prêt dans le secteur de l'énergie s'est accompagnée de la mise en place d'une Initiative européenne pour la rénovation des bâtiments en 2019. Cette initiative a donné lieu au déploiement de nouveaux produits (prêts hypothécaires verts, voir l'étude de cas UCI ci-après) et soutenu des agrégateurs (guichets uniques, programmes nationaux, par exemple) afin de faciliter le financement, au moyen de prêts de la BEI, de grands portefeuilles d'investissements granulaires et de petite taille.

Dans le cadre de son soutien à REPowerEU, la BEI continuera de donner la priorité au financement d'investissements en matière d'efficacité énergétique pour la rénovation des bâtiments, les sites industriels et les PME, les régions et les collectivités locales. Malgré des efforts accrus, il subsiste un important déficit d'investissement, qui se creuse plus encore dans l'optique des objectifs du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et du plan REPowerEU. Afin de réduire les importations de gaz naturel, la Commission européenne propose, dans le plan REPowerEU, de renforcer les mesures d'efficacité énergétique à long terme, et notamment de relever de 9 % à 13 % l'objectif contraignant en matière d'efficacité énergétique dans le cadre du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » de la législation relative au pacte vert pour l'Europe.

Les investissements dans la rénovation de bâtiments résidentiels présentent le potentiel le plus élevé. Ils devraient augmenter, pour passer de 84 milliards d'EUR par an en moyenne (sur la période 2011-2020) à un niveau compris entre 150 milliards d'EUR et 215 milliards d'EUR par an au cours de cette décennie. Face aux prix élevés de l'énergie, la rénovation des bâtiments devrait s'intensifier, malgré le contexte de hausse des coûts de construction. Les investissements industriels doivent également doubler, de 9 milliards d'EUR à 17 à 22 milliards d'EUR. Dans la conjoncture actuelle, améliorer l'efficacité énergétique des ménages et des entreprises est un moyen d'atténuer l'impact des prix élevés de l'énergie.

Comme le prévoit la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie, la transposition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments mène à l'adoption de normes nationales obligatoires et de réglementations du bâtiment pour une plus grande efficacité énergétique. La Banque a continué de financer de nouveaux bâtiments dont la performance dépasse les normes obligatoires et aligne ses critères d'examen technique sur le principe de contribution substantielle défini dans la taxinomie de l'UE s'agissant de l'atténuation des changements climatiques.

Afin de continuer à soutenir le rôle crucial de l'efficacité énergétique dans la concrétisation des objectifs toujours plus ambitieux de l'UE en matière d'énergie et de climat, la Banque proposera i) une combinaison d'aides non remboursables (Fonds pour la reprise et la résilience, programmes nationaux), d'assistance à la préparation de projets et de financements BEI, et ii) un volume accru de prêts intermédiés, bénéficiant d'une approche rationalisée pour l'établissement des rapports, grâce à la taxinomie de l'UE.

Encadré 2 – Exemple de projet contribuant à l'efficacité énergétique : Unión de Créditos Inmobiliarios (UCI)

La Banque a financé deux opérations (en 2020 et 2021) avec la banque de crédit hypothécaire espagnole UCI pour soutenir le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments. Le financement d'un montant total de 150 millions d'EUR cible en particulier la rénovation de biens résidentiels par des particuliers et des associations de propriétaires et la construction de nouveaux bâtiments répondant aux normes de performance les plus élevées. UCI a également bénéficié d'une assistance au développement de projets au titre d'Elena pour un montant de 2,6 millions d'EUR en vue de la création d'un guichet unique pour recruter, évaluer et soutenir activement les associations de propriétaires. Ces opérations ciblent des économies d'énergie finale de 50 % en moyenne.

Thème 2 – Décarbonation de l'approvisionnement énergétique

La présente section décrit la mise en œuvre des priorités de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie concernant les énergies renouvelables ainsi que l'état des technologies au stade précoce du déploiement et examine la norme d'émission de la Banque pour la production d'électricité. Elle conclut que les critères d'admissibilité de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie restent adaptés à l'objectif de soutien à la décarbonation de l'approvisionnement en énergie et explique comment la contribution de la BEI à REPowerEU devrait renforcer le soutien de la Banque dans le domaine des énergies renouvelables.

Soutien accru de la BEI dans le domaine des énergies renouvelables

Le financement de la BEI pour les énergies renouvelables a atteint son plus haut niveau depuis l'adoption de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie. Le volume des prêts pour les énergies renouvelables est passé de 4 milliards d'EUR en 2020 à 5,7 milliards d'EUR en 2021. Malgré la crise du coronavirus, les investissements dans les énergies renouvelables se sont maintenus à un niveau élevé, les concours de la BEI restant une source de financement importante pour ces investissements dans l'UE. Le graphique ci-après présente la répartition des prêts de la BEI à l'appui de projets liés aux énergies renouvelables par technologie et montre une prépondérance des investissements dans le solaire photovoltaïque et l'éolien, ainsi que dans le raccordement des infrastructures de production d'électricité de source renouvelable au réseau. La Banque est par conséquent parvenue à soutenir le déploiement des énergies renouvelables selon ce que prévoient les plans nationaux en matière d'énergie et de climat pour atteindre collectivement l'objectif de l'UE pour 2030 en la matière.

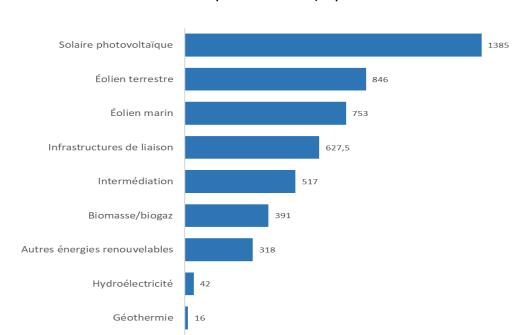


Figure 4 – Prêts de la BEI à l'appui de projets portant sur les énergies renouvelables, moyenne 2020-2021 (en millions d'EUR/an)

Conformément à sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la BEI s'est attachée à soutenir l'intégration sur le marché des projets de production d'électricité à partir de sources renouvelables ainsi qu'une coopération régionale accrue. La plupart des projets liés aux énergies renouvelables ont été conçus dans le cadre de régimes nationaux de soutien public, la majorité d'entre eux reposant sur des mécanismes de marché tels que des enchères pour contrats d'écart compensatoire, conformément à la directive révisée de l'UE sur les énergies renouvelables. Au total, sur 2020-2021, environ 26 % des projets représentant 2,3 milliards d'EUR de financements ont bénéficié de contrats d'écart compensatoire attribués par les États pour tout ou partie de la production. La Banque a également financé plusieurs projets relevant encore du régime du tarif de rachat élaborés et instruits avant 2019. Dans le cadre du présent examen à mi-parcours, la version révisée de l'annexe technique II de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie clarifie la notion d'exposition au risque de marché pour définir les projets qui apportent une forte contribution aux objectifs de ladite politique.

Comme le prévoit sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la Banque soutient également de plus en plus des projets entièrement commerciaux sans soutien public. Les projets entièrement commerciaux ne bénéficient d'aucun mécanisme de soutien, leurs recettes dépendant plutôt d'accords d'achat d'électricité ou directement du marché de gros de l'électricité. La Banque est très active dans des zones géographiques clés où plusieurs projets éoliens et solaires sont mis en place sur une base commerciale. La plupart de ces projets bénéficient également de contrats d'achat d'électricité commerciaux avec des entreprises acheteuses. Au total, ils représentent 17 % des projets pour un montant total de financement de 1,3 milliard d'EUR.

Très peu de projets ont bénéficié de la coopération régionale entre les États membres à ce stade, et la Banque n'a pas recensé de possibilités de soutenir de tels projets. La Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie fait du soutien à ces projets une priorité.

Technologies de décarbonation au stade précoce du déploiement

La Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie énonce que la Banque doit concentrer son soutien sur le déploiement rapide de technologies prometteuses. Le coût de la plupart des technologies renouvelables a continué de baisser en 2020 et 2021, mais cette tendance s'est inversée depuis début 2022 sous l'effet du renchérissement des coûts d'équipement et de construction. Les projets en mer ont connu une croissance spectaculaire : en deux ans, la BEI a mis à disposition 1,5 milliard d'EUR pour des projets éoliens marins et financé trois projets pilotes.

Les projets relatifs aux gaz de source renouvelable et bas carbone s'accélèrent depuis 2019. La BEI participe à l'Alliance pour un hydrogène propre et a également mis en place des collaborations-cadres sur l'hydrogène vert avec différentes parties prenantes¹². L'hydrogène vert est soutenu dans l'ensemble de l'UE au moyen de subventions représentant environ 11 milliards d'EUR dans les plans pour la reprise et la résilience. La Banque a déjà commencé à financer la production d'hydrogène vert et se tient prête à accroître ses prêts dans ce domaine.

Norme d'émission de la BEI

La Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie introduit une norme d'émission pour la production d'électricité dans le cadre du principe général de l'arrêt progressif du financement de projets recourant aux combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation. En ce qui concerne la production d'électricité, plusieurs projets ont pu satisfaire à la norme d'émission de 250 g

¹² Par l'intermédiaire d'InnovFin – Conseils, la Banque a également mis en place des collaborations-cadres avec le Conseil de l'hydrogène (2019) et avec l'association France Hydrogène (2020).

de CO₂ éq/kWh et ont donc été admissibles à un financement de la BEI. Toutefois, aucun projet de captage et stockage du carbone n'a été financé jusqu'à présent, ce qui témoigne de l'absence générale de nouveaux projets ces dernières années. Quelques projets de chauffage à énergie renouvelable ont été financés par la Banque, mais les volumes de prêt restent faibles dans ce sous-secteur, à l'image de la taille du marché. De même, le financement de centrales de cogénération par la Banque au cours des deux dernières années est resté limité, étant donné que la plupart des projets dépendent encore de combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation, qui ne peuvent pas satisfaire à la norme d'émission de la BEI pour la production d'électricité.

Le système de classification de la finance durable (la taxinomie de l'UE) a adopté un référentiel d'émissions similaire. La norme d'émission de la BEI de 250 g de CO₂ éq/kWh est conforme au seuil fixé dans la taxinomie pour ne causer aucun préjudice important au regard de l'objectif d'atténuation 13 et la Banque poursuivra son application lors de l'évaluation de l'admissibilité des projets à un financement. La norme d'émission de la Banque comporte une certaine souplesse, étant donné que ce seuil peut être respecté en moyenne sur la durée de vie économique des centrales électriques augmentant progressivement la part des gaz bas carbone. Elle est néanmoins très proche de ce que prévoit l'acte délégué complémentaire de la Commission européenne sur la taxinomie pour la production d'électricité et correspond à la décision de la Banque de cesser de financer des projets utilisant des combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation.

Approvisionnement en matières premières critiques nécessaires pour les technologies à faibles émissions de carbone

Comme le prévoient la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie et les critères d'admissibilité des orientations relatives à l'objectif Innovation, transformation numérique et capital humain pour la période 2021-2027, la BEI peut également financer des investissements dans l'approvisionnement durable en matières premières critiques pour les technologies vertes et la transition numérique. Elle concentre son action sur l'innovation, l'utilisation efficace des ressources et l'économie circulaire. Dans le cadre de ces activités, des matériaux de substitution peuvent être identifiés pour réduire la dépendance, favoriser l'utilisation de matières premières secondaires et augmenter la durée de vie des produits.

Renforcer l'activité de prêt pour soutenir l'accélération des investissements bas carbone

Les investissements dans les énergies renouvelables et à faible intensité de carbone doivent augmenter dans l'UE. Le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et, en 2022, le plan REPowerEU ont fixé des objectifs plus ambitieux en matière d'énergies renouvelables et de décarbonation à l'horizon 2030, afin de réduire les émissions et de garantir l'indépendance vis-à-vis de la Russie. Au vu de la nécessité d'accroître les investissements, la Banque doit augmenter le volume de ses prêts, comme proposé dans le cadre des mesures du Groupe BEI à l'appui de REPowerEU.

¹³ La norme d'émission de la BEI de 250 g de CO₂ ég/kWh est très proche du niveau fixé dans la taxinomie pour ne causer aucun préjudice important pour la production d'électricité (270 g de CO₂éq/kWh).

Thème 3 – Innovation

La présente section décrit la mise en œuvre des priorités de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie concernant l'innovation et les nouveaux types d'infrastructures énergétiques. Elle met en lumière des projets marquants ciblant l'innovation énergétique réalisés depuis 2019 dans des secteurs clés du Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques.

Depuis l'adoption de sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la BEI a appuyé plusieurs projets pionniers dans ce secteur. Ces projets bénéficient de l'instrument de financement de l'innovation de la BEI (Projets de démonstration liés à l'énergie) soutenu par la Commission européenne. Ils visent à démontrer la maturité commerciale et technique des technologies innovantes qui peuvent être développées et reproduites à l'échelle mondiale et contribuer à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris.

Au cours des trois dernières années, la BEI a soutenu le développement de nouvelles technologies d'énergies vertes pour la décarbonation de l'énergie. À titre d'exemple, on peut citer le cofinancement de programmes pluriannuels de recherche-développement et innovation (RDI) d'entreprises énergétiques, de fabricants d'éoliennes, de fournisseurs d'équipements pour les services auxiliaires et de fabricants de câbles. En outre, la BEI a accompagné des fabricants de batteries pour le développement de nouvelles technologies de batteries, y compris pour des solutions de stockage de l'énergie.

Dans le secteur de l'énergie, la Banque est intervenue à l'appui de projets de démonstration et de modèles économiques innovants. Elle a appuyé des investissements dans les technologies éoliennes flottantes, le captage et l'utilisation du carbone, la participation active de la demande, les modèles économiques de véhicule à réseau, les technologies de stockage de l'énergie, la production d'hydrogène vert, entre autres. Ces investissements permettent principalement la démonstration commerciale de projets innovants, conçus et mis en œuvre en Europe, concrétisant le leadership de l'UE dans l'innovation énergétique et soutenant un écosystème dynamique pour les petites entreprises.

Les prêts de la BEI en faveur de projets innovants ont contribué à lever les obstacles importants qui subsistent en matière d'innovation pour le climat dans l'UE. Ces dernières années, le nombre de brevets pour les technologies propres a diminué à l'échelle mondiale. Le rapport 2021 de la BEI sur l'investissement conclut que les entrepreneurs dans le domaine du climat perçoivent toujours trois grands obstacles à l'investissement : i) l'incertitude réglementaire, ii) les difficultés d'accès au financement et iii) les coûts élevés des solutions innovantes par rapport aux solutions existantes. Toutefois, ce rapport fait également état d'une augmentation du nombre de jeunes pousses spécialisées dans des technologies prometteuses telles que l'éolien en mer, l'hydrogène, les batteries et d'autres technologies de stockage de l'énergie.

Tableau 1 – Exemples de projets innovants soutenus par la BEI depuis 2019

Projet	Description	Mandat
PGL	Parc éolien marin flottant de 30 MW avec démonstration d'une	
	plateforme à jambes de tension pionnière	
Steelanol	Production de combustibles à base de carbone recyclé et de	InnovEin Broiots
	biocombustibles à partir de gaz d'aciéries	InnovFin – Projets de démonstration
Voltalis	Modèle économique pour l'agrégation de la participation active de la	dans l'énergie
	demande des ménages	ualis i ellergie
Concept de véhicule	Modèle économique pour le déploiement de chargeurs de véhicules	
à réseau	électriques et l'agrégation de leurs capacités de services de réseau	
Brenmiller	Développement d'une technologie innovante de stockage de	
	l'énergie thermique basée sur la chaleur latente	
TADO	Commercialisation de thermostats intelligents	Mécanisme de
RESALTA	Déploiement d'un modèle commercial SSE pour l'efficacité	financement de la
	énergétique	
Smart BES	Modèle économique portant sur les batteries	européenne – EGFF
H2Pro	Développement d'une technologie de l'électrolyse innovante	Fonds
Bloom	Développement d'une technologie de valorisation de la lignine pour	Breakthrough
	la production de produits chimiques verts et de combustibles	Energy Europe
	durables	
H2Site	Développement d'une technologie innovante pour séparer	
	l'hydrogène du vecteur d'hydrogène (méthanol, ammoniac)	
Ederlan	Programme de RDI sur les énergies renouvelables, les batteries et les	Ressources propres
	technologies de réseau	

La crise énergétique qui s'est installée peut avoir des répercussions sur le paysage de l'innovation énergétique. Elle met en évidence le besoin crucial d'innovation dans les technologies clés. Les prix élevés de l'énergie et le plan REPowerEU devraient susciter une nouvelle vague d'investissements dans l'innovation, en particulier dans les secteurs de la transition numérique et du stockage de l'énergie. Si le contexte incertain peut avoir une incidence sur l'intérêt des entreprises pour l'innovation de rupture, l'innovation progressive se poursuivra. La Commission européenne a annoncé que des ressources supplémentaires seront disponibles pour REPowerEU au titre du Fonds pour l'innovation, dont la BEI gère l'assistance au développement de projets. Dans le cadre de la contribution du Groupe BEI au plan REPowerEU, la Banque a décidé, pour continuer à soutenir l'innovation énergétique, d'affecter 2 milliards d'EUR à une enveloppe spécifique destinée à soutenir l'innovation verte, en mettant particulièrement l'accent sur les secteurs dont l'empreinte carbone est difficile à réduire. En outre, le mandat confié par la BEI au FEI pour financer l'innovation dans le domaine des technologies propres sera considérablement renforcé.

Des progrès importants dans le domaine de l'innovation énergétique et de son financement sont attendus dans les années à venir grâce à plusieurs programmes et fonds européens. Le programme Horizon Europe est assorti d'objectifs ambitieux pour soutenir l'innovation et faire de l'Europe la première économie numérique, circulaire, neutre pour le climat et durable. Le nouveau programme européen d'innovation prévoit des initiatives visant à encourager le recours aux financements en capital-investissement, à favoriser l'admission à la cotation en Bourse, à soutenir les investissements en capital-risque à un stade avancé, à introduire des « bacs à sable » réglementaires pour l'innovation et à soutenir les « vallées de l'innovation ».

Thème 4 – Mise en place des infrastructures permettant la transformation énergétique

Le présent chapitre décrit l'évolution de l'activité de prêt de la BEI à l'appui des réseaux énergétiques et des infrastructures transfrontalières. Il examine l'évolution des exigences sur lesquelles la Banque s'appuiera pour déterminer si une nouvelle infrastructure gazière qui est envisagée pour le transport de volumes de plus en plus importants de qaz bas carbone reste admissible à un financement BEI.

Réseaux électriques

Concrètement, au cours des deux premières années de mise en œuvre de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, le financement de la Banque pour les infrastructures de réseau permettant la transformation énergétique est allé principalement aux réseaux électriques. Le transport et la distribution d'électricité représentaient 2,3 milliards d'EUR par an en moyenne sur la période 2020-2021, soit un niveau relativement stable par rapport à la période précédente de quatre ans. Les prêts en faveur des réseaux réglementés contribuent à répondre aux besoins d'investissements croissants pour l'intégration des énergies renouvelables et le renforcement de l'électrification des secteurs des transports et du chauffage.

Comme le prévoit sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la Banque a continué de financer les interconnexions transfrontalières et les projets d'intérêt commun (PIC). Ces projets consistent généralement en un petit nombre d'investissements à grande échelle. La BEI a financé l'interconnexion à courant continu haute tension NordLink et des projets d'intérêt commun en Tchéquie (ČEPS). En 2022, elle a également approuvé le financement d'interconnexions (comme l'interconnexion NeuConnect entre l'Allemagne et le Royaume-Uni et l'interconnexion « Celtic » entre la France et l'Irlande) et sa réserve d'opérations comporte plusieurs autres projets d'infrastructures transfrontalières.

Les priorités relatives à l'intégration des énergies renouvelables et à la transition numérique définies dans la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie sont une part importante de l'activité de prêt de la Banque à l'appui des réseaux électriques. Au total, l'intégration des énergies renouvelables et les solutions de flexibilité telles que le stockage et la transition numérique représentent 35 % des financements. La Banque a également révisé son évaluation économique des réseaux d'électricité (ces changements sont pris en compte dans l'annexe IV et le guide pour l'instruction économique) afin de mieux refléter la raison d'être de son intervention. La Politique de prêt dans le secteur de l'énergie met en lumière la volonté qu'a la Banque de soutenir le développement des communautés énergétiques et des microréseaux.

L'adoption de la taxinomie de l'UE sur la finance durable stimule l'activité de prêt à l'appui des réseaux électriques dans l'UE et peut se traduire par une contribution importante aux objectifs de la BEI en matière d'action pour le climat. À la suite de l'adoption de la taxinomie de l'UE sur la finance durable, les investissements dans les réseaux dans l'UE contribuent à la trajectoire de décarbonation et peuvent donc être considérés comme des investissements verts.

Sur le plan géographique, les prêts pour les réseaux électriques dans les États membres d'Europe orientale ont considérablement augmenté. Le paquet « Transition énergétique » introduit par la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie en 2019 pour les pays dont les besoins d'investissement dans la transition sont plus élevés permet à la Banque de financer jusqu'à 75 % du coût total d'un projet. Grâce à cette mesure et au classement des réseaux électriques dans l'UE comme actifs verts dans la taxinomie, les prêts accordés pour les réseaux énergétiques ont nettement augmenté dans les pays d'Europe orientale, contribuant ainsi à accroître l'activité de la Banque relevant de l'action en faveur du climat dans cette région.

En dehors de l'UE, les réseaux d'électricité représentent la part la plus importante de l'activité de prêt de la Banque dans le secteur de l'énergie en Afrique. Conformément à l'objectif de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie visant l'accès universel à l'électricité, la Banque a financé 10 projets au cours des deux dernières années, pour un montant total d'environ 500 millions d'EUR. En outre, elle finance le déploiement de solutions renouvelables hors réseau par l'intermédiaire de fonds. Elle a ainsi contribué à soutenir l'objectif de développement durable n° 7 des Nations unies visant à assurer l'accès universel à l'électricité, et cela restera une priorité pour BEI Monde.

La politique énergétique de l'UE, en ce compris le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et le plan REPowerEU, accentue encore la nécessité d'investir dans les infrastructures permettant la transformation énergétique. La modernisation et l'extension des réseaux soutiendront l'intégration des énergies renouvelables et le renforcement de l'électrification de l'économie. Compte tenu du long délai de réalisation des projets de réseau électrique, la Banque continuera de soutenir des investissements en prévision du renforcement de l'électrification et de l'intégration des énergies renouvelables, un facteur essentiel pour atteindre les objectifs du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » à l'horizon 2030 dans l'UE et, plus généralement, pour se préparer à la neutralité carbone à l'horizon 2050 à l'échelle mondiale.

Infrastructures énergétiques bas carbone

Depuis 2019, la BEI cesse progressivement de financer des projets énergétiques reposant sur des combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation, y compris les infrastructures de transport de gaz naturel. Conformément à sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, la Banque a pu continuer à approuver jusqu'à fin 2021 des projets qui étaient déjà en cours d'instruction formelle en novembre 2019, ainsi que des projets figurant sur la quatrième liste de projets d'intérêt commun cofinancés par le budget de l'UE. En conséquence, les prêts finançant les réseaux gaziers ont effectivement diminué, passant de 1,5 milliard d'EUR par an en moyenne sur la période 2015-2019 à 455 millions d'EUR en 2020 et à 91 millions d'EUR en 2021. La liste complète des projets gaziers approuvés jusqu'à fin 2021 figure à l'annexe A.

Le plan REPowerEU et la stratégie de l'UE pour l'hydrogène visent à réduire la demande de gaz naturel et de pétrole en augmentant le recours aux gaz bas carbone et en particulier à l'hydrogène. Les objectifs de l'UE représentent un énorme défi en matière d'investissement pour l'hydrogène d'ici à 2030, avec un certain nombre de projets d'hydroducs transfrontaliers. L'initiative proposée concernant la dorsale européenne de l'hydrogène en est un exemple. Au vu de la dynamique entourant l'hydrogène ces deux dernières années, la BEI maintient son soutien à la production d'hydrogène bas carbone ainsi qu'aux projets d'infrastructures gazières qui ont pour finalité le transport de gaz renouvelables ou bas carbone, y compris la rénovation et l'adaptation d'infrastructures existantes lorsque cela contribue à la réalisation de cet objectif.

L'industrie de l'hydrogène progresse rapidement et de nombreuses études sont en cours pour planifier le développement des futures infrastructures pour l'hydrogène. Outre des infrastructures destinées exclusivement aux gaz de source renouvelable ou bas carbone, les entreprises de réseaux gaziers annoncent de nouveaux investissements d'infrastructure afin de se préparer à l'augmentation future du recours au gaz bas carbone ou à l'hydrogène. Certains projets d'infrastructures gazières proposés visent aussi à diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel. La Banque examinera la justification détaillée et la décision d'investissement concernant ces projets afin de soutenir des solutions nouvelles et innovantes permettant le transport de gaz verts.

Réseaux de chauffage et de refroidissement urbains

Les financements de la BEI en faveur de projets de chauffage ou de refroidissement urbains sont restés limités ces dernières années. Bon nombre de ces projets continuent de reposer sur le gaz naturel; seuls certains projets peuvent satisfaire aux exigences techniques énoncées dans les annexes techniques de la Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie et, lorsqu'ils y satisfont, ils sont de petite taille compte tenu de la nature locale de ces marchés. Néanmoins, étant donné que les systèmes de chauffage et de refroidissement doivent générer moins d'émissions, la Banque devrait financer davantage de projets de ce type dans les années à venir.

Annexe A – Liste des projets directement liés aux combustibles fossiles approuvés entre le 14 novembre 2019 et le 31 décembre 2021

Voici la liste des derniers projets relatifs aux combustibles fossiles approuvés entre le 14 novembre 2019 et le 31 décembre 2021. Le montant total des financements de la BEI à l'appui de projets bénéficiant du principe d'antériorité dans le secteur depuis l'approbation de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie s'élève à 0,80 milliard d'EUR, ce qui correspond à la moitié de l'estimation initiale de 1,66 milliard d'EUR.

Les projets restants en cours d'instruction qui n'étaient pas approuvés au 31 décembre 2021 ont été annulés: WEST BANK IPP (20 130 556) et CONEXUS BALTIC GRID (20 180 903).

Intitulé	Pays	Montant du prêt (Mio EUR)	Projets d'intérêt commun (PCI)/Projets d'intérêt mutuel (PIM)	Approbation (note d'information préliminaire)
GAS INTERCONNECTOR NIS- DIMITROVGRAD-BULGARIA	Serbie	25	PIC/PIM	11/2018
UZBEKISTAN DISTRICT HEATING LOAN	Ouzbékistan	100		04/2019
CYPRUS GAS IMPORT FACILITY (CYPRUSGAS2EU)	Chypre	150	PIC	10/2018
GAS INTERCONNECTOR GREECE-NORTH MACEDONIA GR PART	Grèce	25	PIM	08/2019
MYTILINEOS SA – AGIOS NIKOLAOS POWER PLANT	Grèce	125		10/2019
KAUNAS HEATING CAPEX PROGRAMME	Lituanie	55		06/2019
EAC VASILIKOS CCGT UNIT 6	Chypre	76		10/2019
MARGHERA LEVANTE CCGT REDEVELOPMENT	Italie	150		10/2019
ENERGY SECURITY OF SUPPLY IN LITHUANIA – PCI	Lituanie	65	PIC	08/2019
GAS INTERCONNECTOR GREECE-NORTH MACEDONIA NM PART	Macédoine du Nord	29	PIM	08/2019
TOTAL		800		

Annexe B - Paquet « Transition énergétique »

1. Contexte

Le financement de projets d'investissement qui contribuent au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'UE est la clef de voûte des opérations de la BEI depuis sa création en 1958. Il figure toujours parmi les objectifs de premier ordre et le Groupe BEI veille à ce qu'aucun citoyen ni aucun lieu ne soit laissé de côté sur le chemin de la transition vers une économie verte. Cette approche de « transition juste » est exposée dans la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat.

Dans le cadre de son soutien à la transition énergétique, la Banque a établi – par l'intermédiaire de sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie – un paquet « Transition énergétique » afin d'apporter un soutien renforcé aux États membres ou régions dont le processus de transition s'annonce plus difficile. Ces États membres sont les dix pays à faible revenu de l'UE qui bénéficient du Fonds européen pour la modernisation (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie – voir l'annexe IIb de la directive (UE) 2018/410).

Le paquet « Transition énergétique » fait porter le soutien actuel de la Banque, y compris les services de conseil, sur les projets énergétiques contribuant à la transition dans ces États membres. Le plafond de cofinancement est relevé à 75 % du coût admissible des projets dans ce contexte. Les domaines admissibles sont les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la modernisation des réseaux énergétiques, y compris le chauffage urbain, les conduites et les réseaux.

La Banque a également engagé un dialogue avec les ministères de l'énergie de l'ensemble des pays bénéficiaires du paquet « Transition énergétique ». Elle a organisé des ateliers sur le financement de l'énergie dans six pays afin de présenter sa Politique de prêt dans le secteur de l'énergie et de discuter des plans nationaux en matière d'énergie et de climat.

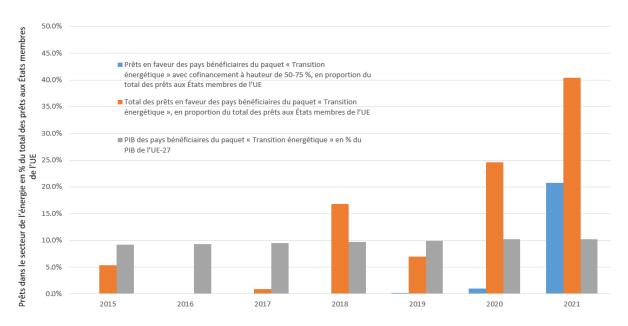
2. Résultats du paquet « Transition énergétique »

En 2021, au total, 35 projets liés à l'énergie (2020 : 10 projets) ont été signés dans les dix pays bénéficiaires, le montant des prêts approuvés s'élevant à 6,3 milliards d'EUR (2020 : 2,6 milliards d'EUR). Quinze projets (montant des prêts approuvés d'environ 2,7 milliards d'EUR) ont été cofinancés à hauteur de 50 % à 75 % en 2021 (contre un seul projet en 2020).

En 2021, le paquet « Transition énergétique » a principalement bénéficié à des projets de réseau (réseau électrique et chauffage urbain), tant en nombre qu'en valeur des contrats signés. Cela a considérablement renforcé l'action de la BEI en faveur du climat dans ces pays, suivant la taxinomie de l'UE qui classe le réseau électrique de l'UE en réseau vert (c'est-à-dire apportant une contribution substantielle à l'action en faveur du climat). Au total, six projets ont bénéficié du soutien de la BEI à hauteur de plus de 50 %, pour un montant total de l'ordre de 1,2 milliard d'EUR. Les projets relatifs aux énergies renouvelables (environ 188 millions d'EUR) et à l'efficacité énergétique (environ 102 millions d'EUR) ont également bénéficié de prêts à hauteur de plus de 50 % des coûts. À titre de comparaison, en 2020, seuls les projets visant l'efficacité énergétique (environ 110 millions d'EUR) avaient bénéficié du relèvement du plafond.

Dans l'ensemble, le niveau relatif des prêts consacrés à l'énergie dans les pays bénéficiaires du paquet « Transition énergétique » a augmenté régulièrement au fil du temps (sauf en 2019), atteignant environ 40 % du total des prêts à l'UE-27. La part des prêts en faveur des pays bénéficiaires du paquet « Transition énergétique », au regard de leur part dans le PIB de l'UE-27, traduit un effort de prêt proportionnellement plus important de la BEI que dans le reste de l'UE (voir le graphique ci-après).

Figure 5 - Vue d'ensemble des prêts dans le secteur de l'énergie en faveur des pays bénéficiaires du paquet « Transition énergétique » en proportion du total des prêts dans le secteur de l'énergie dans l'UE-27



Examen à mi-parcours de la Politique de prêt dans le secteur de l'énergie

Mai 2023



Banque européenne d'investissement 98-100, boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg +352 4379-22000 www.eib.org – info@eib.org